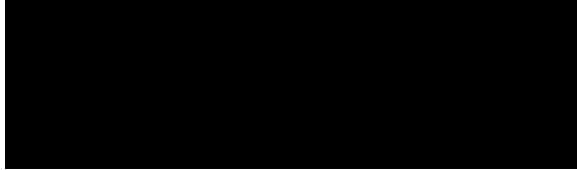


Québec, le 11 mai 2026



Objet : Décision à la suite de votre demande d'accès à l'information



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information, reçue le 21 avril 2026 par courriel, qui vise à obtenir copie des documents permettant de connaître :

- a) Pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de chacun des contrats octroyés en matière de TI (technologies de l'information), ainsi que l'entreprise à laquelle a été octroyé chacun des contrats ;
- b) Spécifiquement, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales ;
- c) Nonobstant la réponse aux deux premiers points, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales.

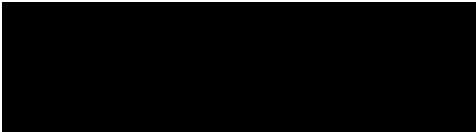
Tout d'abord, nous vous soulignons que le ministère du Travail a été créé en octobre 2022. Les recherches afin de répondre à votre demande d'accès à l'information débutent donc à cette période. Pour les périodes antérieures, le ministère du Travail faisait partie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Après vérification, nous vous transmettons deux documents répondant au premier aspect de votre demande. Vous trouverez ces documents en pièces jointes.

Quant au deuxième et au troisième aspects de votre demande, nous vous informons que le ministère du Travail n'a octroyé aucun contrat à CGI pour la période visée.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de celle-ci. Nous joignons une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer,  l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Renaud Laroche
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

Contrats en matière de TI (technologies de l'information) d'un montant initial inférieur à 25 000 \$, octroyés au cours des 5 dernières années financières ainsi que de l'année en cours.

Fournisseur	Date de signature du contrat	Début de contrat	Fin de contrat	Montant original du contrat (CAD)
Solutions logiciel Notyss inc.	2021-11-01	2021-11-08	2022-11-30	\$ 15 260,00
Solutions logiciel Notyss inc.	2025-02-24	2024-04-01	2026-03-31	\$ 16 000,00
Services conseils Hardy inc., Les		2024-04-01	2024-08-26	\$ 14 420,00
Wolters Kluwer Health	2026-01-01	2026-01-01	2026-12-31	\$ 13 500,00

Contrats en matière de TI (technologies de l'information) d'un montant initial supérieur ou égal à 25 000 \$, octroyés au cours des 5 dernières années financières ainsi que de l'année en cours.

Exercice financier conclusion contrat	Date conclusion contrat	Fournisseur	Somme de Montant initial du contrat
2025-2026	2025-09-16	PHILIPS ÉLECTRONIQUE LTÉE	25 945,00 \$
			25 945,00 \$